

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

25 mars 2014	Dossier complet le 25 mars 2014	N° d'enregistrement 2014-001120
Réamenagement d'un Terri augmentation de la	1. Intitulé du projet ain de Camping avec exten capacité d'accueil	Mion de Auperficie Mans
2. Iden	tification du maître d'ouvrage ou du pétitio	nnaire
2.1 Personne physique		
Nom the MASSE	Prénom CHANTAL	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme juridiq	ue
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoiı	re n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du proiet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard	
45	Terrain de Comping et de l'aceueil de plus de 20 parson de tentes, caravanes ou résides de Moins de 200 emplacem	Caravaning permett. A nex ou de plus de 6 enplacem nce Mobiles de locivir, et ents
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
Réaménagement d'en la augmentation de la capa	errain de Comping avec ent cité d'accueil.	Persion de superficie sans

4.2 Objectifs du projet

Réamenagement d'un terrorain de Comping avec extension de Superficie sons augmentation de la Capacité d'accuail

4.3 Décrivez sommairement le projet

1) Notopage et Mile en Place des Penneaux et de la Securité sur le Nouveau Porimètre

2) Réanénagement des emplacements

3) Plantation et finition

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un Torrain de Comping aux moumes en Viguear.

dossier(s) d'autorisation(s).	ve de l'Etat competente en matiere d'env	vironnement devra ëtre jointe au
- lera soumis à un Ca-ping de moins	r Pornis d'aménagé pour de 200 emplacements (Tot	tal 50 emplacements)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure Pormui d'ancemage pour	e d'autorisation ce formulaire est rempli un comping de moin de ojet et superficie globale (assiette) de l'opération	200 emplacementa
	urs caractéristiques	Valeur
Parcelles Brojets. CO N Surface	N° 467-469-479-521-748 8-749-1033 Lean Freitenten: 5843.00ml V 364-387-368-379-373 (cen Projets: 1368,00ml	m ^E
4.6 Localisation du projet	a emplaces as the	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 45 °	55 29 35 Lat. 1 20 29 1
101 avenue des Pins	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,	18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
17310 St Pierre d'Meron	Point de départ : Long°	'" Lat°'"_
17310) reduce of Victor	Point d'arrivée : Long °	'" Lat°'"_
	Communes traversées :	
	St Pione D'olérem	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui X Non
	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Impaci	No.
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progran		Oui Non K
Si oui, de quels projets se compose l		

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Torrain Va	can	t	
	cupati	ion des	panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Pl	Tone	approoné 21 Octobre 2013 NT1
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	dans I	a zone	
Completez le tableau suivant, http://www.developpement-c			yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site intern <u>fr/etude-impact</u>
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		×	Lequel/Luquelle ?
en zone de montagne ?		×	
sur le territoire d'une commune littorale ?	×		St PIERRE DOLÉRON
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		Ø	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours		Ø	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		×	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	×		ppRN (zone 3) feux de Foietr / Risque litoreaux approavé le 13/04/2004
dans un site ou sur des sols pollués ?		M	
dans une zone de répartition des eaux ?		×	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		×	
dans un site inscrit ou classé ?		Ø	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		A 100 ml du litoral
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		Ø	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

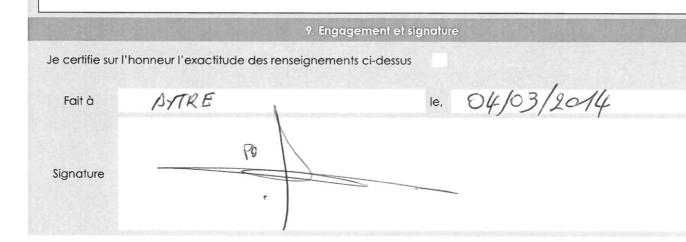
Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		Ø	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	

1	I and the second	1		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		R	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		- Feutre de Forêts - Riques litereoux - Zone de sumisité 3 (modérée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Ø Ø	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			

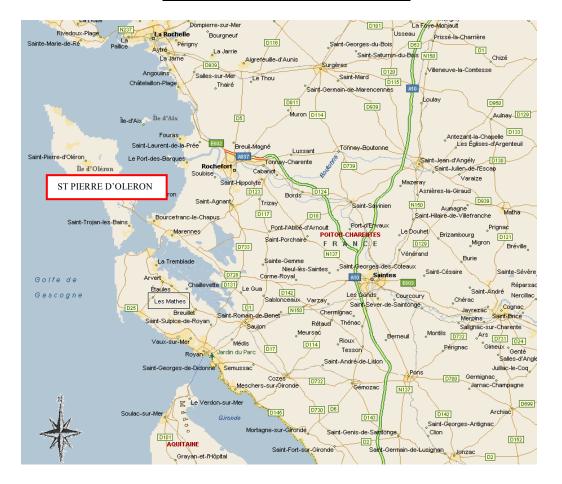
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	N N	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	×	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	Þ	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	K	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	R	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	K	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact o qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
le réanémagement du torrain de compine avec l'extensia de Saposfer sens l'augmentation de la Capacité d'accueil, dans un camping de mois de 200 enaplacements (50 a rejour) et depuis plus de 20 ans, no me parait pas devoir ébre soumis à une étade d'impack.

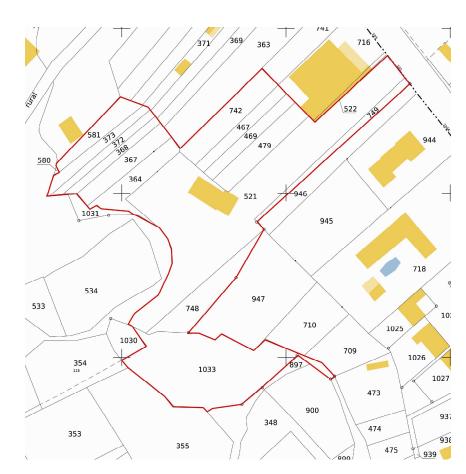
	8. Annexes
8.	1 Annexes obligatoires
	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
	Un plan du projet ou pour les travaux auvrages ou aménagements visés aux subsiques 50 et 40 51 et et et et et
4	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000
5	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans
V	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; 2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
5 8. V	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; 2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que
8. V	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; 2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que arties auxquelles elles se rattachent Objet
8. V	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; 2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que arties auxquelles elles se rattachent Objet
8. V	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; 2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que arties auxquelles elles se rattachent Objet



PLAN DE SITUATION



PLAN DE CADASTRE



VUE AERIENNE



CAMPING LES PINS

101, avenue des Pins – St PIERRE D'OLERON 17310

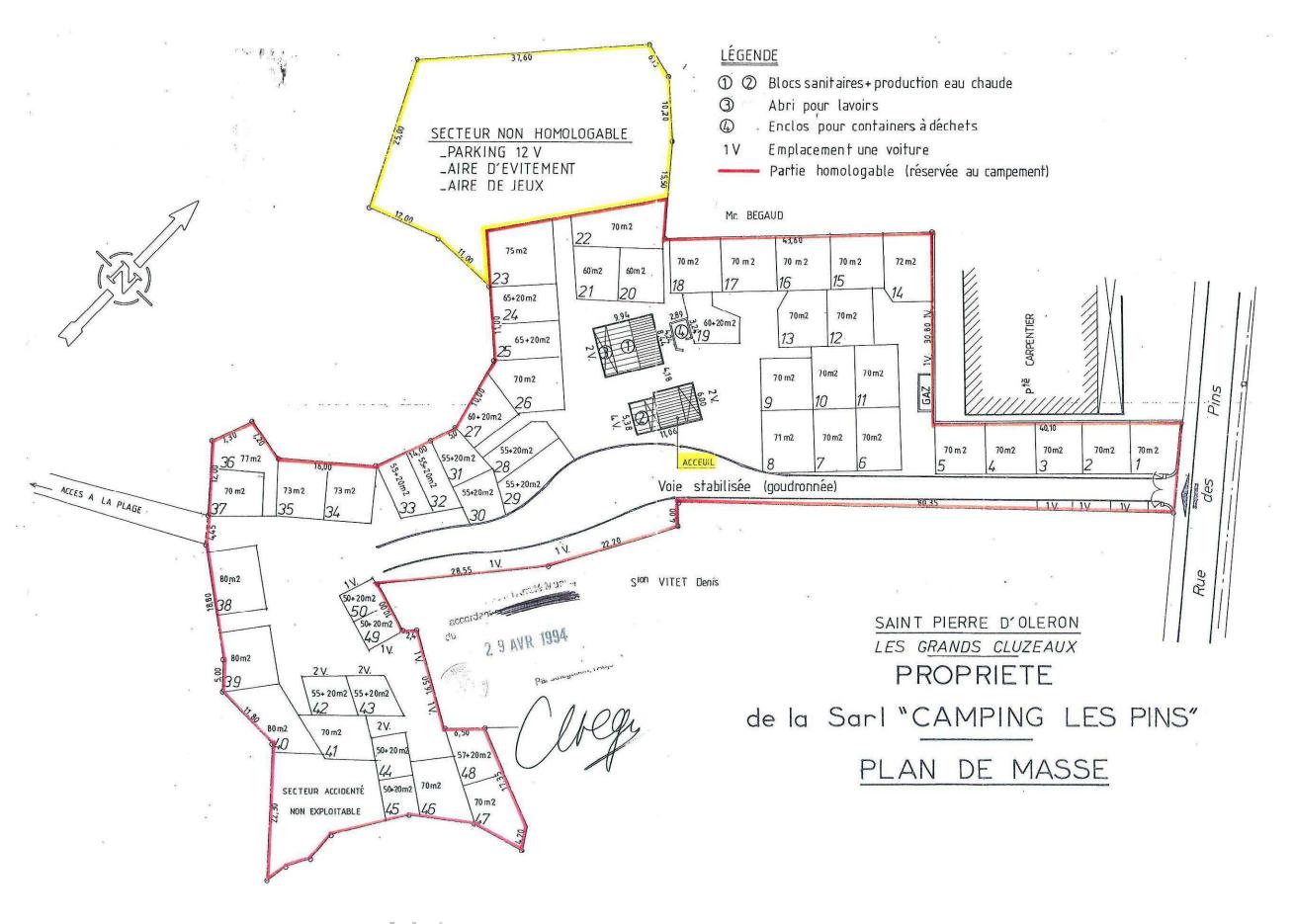
Permis d'Aménager d'un tour des Pins – St PIERRE D'OLERON 17310

Version du 04 Mars 2014

Permis d'Aménager d'un terrain de camping

Version du 04 Mars 2014

PLAN DE SITUATION





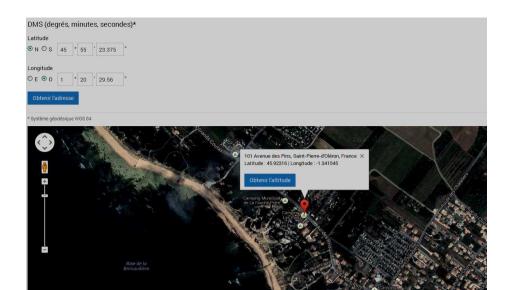
CAMPING LES PINS 101 avenue des Pins – ST PIERRE D'OLERON - 17310 Permis d'Aménager d'un terrain de camping

Version du 04 Mars 2014

PLAN EXISTANT







Liste des communes couvertes par une application articipée ou PPRNI aprouvé Mise à jour le 27 mars 2012						
Code	Communes	Nature du Risque	Mise en application anticipée	Approbation du PPRN	Observations	
17004	lle d'Aix	RL	06/03/12		http://www.charente-markime.equipement	
17013	Antezant la Chapelle	ln		28/06/96		
17019	Ars en Ré	FF/RL		19/07/02		
17044	Berneuil	ln		22/01/92		
17065	Breuil-Magné	SM	28/10/10		http://www.charente-markime.equipoment	
17051	Bois Plage en Ré (Le)	FF/RL		19/07/02		
17486	Brée les Bains (La)	FF/RL		13/04/04		
17069	Brives S/Charente	ln		31/12/09		
17075	Cabariot	SM	28/10/10		http://www.charente-marisme.equipement	
17086	Chaniers	ln		31/12/09		
17093	Château d'Oléron (Le)	FF/RL		13/04/04		
17100	Chérac	ln		31/12/09		
17121	Couarde S/Mer (La)	FF/RL		19/07/02		
17125	Courcelles	ln		28/06/96		
17128	Courcoury	ln		31/12/09		
17140	Dolus d'Oléron	FF/RL		13/04/04		
17141	Dompierre S/Charente	ln		31/12/09		
17146	Echillais	SM	28/10/10		http://www.chgrente-marisme.equipement	
17150	Eglises d'Argenteuil (Les)	ln		28/06/96		
17161	Flotte en Ré (La)	FF/RL		19/07/02		
17168	Fouras	RL	27/07/11		http://www.charente-marisme.equipement	
17179	Gonds (Les)	ln		31/12/09		
17485	Grand-Village (Le)	FF/RL		13/04/04		
17:197	Jonzac	In/Mo		20/11/00		
17207	Loix en Ré	RL		19/07/02		
17225	Mathes (Les)	FF/RL		15/10/03		
17242	Montils	ln		31/12/09		
17266	Nouillers (Les)	lri		09/10/01		
17283	Pons	In/Mo		10/11/00		
17484	Port-des-Barques	RL	06/10/11		http://www.charente-markime.equipement	
17286	Portes en Ré (Les)	FF/RL		19/07/02		
17288	Poursay Garnaud	ln		28/06/96		
17297	Rivedoux	FF/RL		19/07/02		
17299	Rochefort	SM	28/10/10		http://www.charente-massime.ecuipement	
17304	Rouffiac	ln		22/01/92		
17311	St-Augustin	FF		15/10/03		
17318	St-Clément des Baleines	FF/RL		19/07/02		
17323	St-Denis d'Oléron	RL		13/04/04		

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

17337	St-Georges d'Oléron	FF/RL		13/04/04	
17346	St-Hippolyte	SM	28/10/10		Mo. News shared e markine exporte
17347	St-Jean d'Angély	In		28/06/96	
17350	St-Julien de l'Escap	In		28/06/96	
17353	St-Laurent-de-la-Prée	SM	28/10/10		Yto New character northmosouloums
17360	Ste-Marie de Ré	FF/RL		19/07/02	
17359	St-Martin de Ré	FF/RL		19/07/02	
17375	St-Nazaire-sur-Charente	SM	28/10/10		150 News starente-markine equipame
17380	St-Palais-sur-Mer	FF/RL		15/10/03	
17381	St-Pardoult	In		28/06/96	
17385	St-Pierre d'Oléron	FF/RL		13/04/04	
17397	St-Savinien	In/Mo		09/11/01	
17400	St-Sever de Saintonge	ln		31/12/09	
17411	St-Trojan-les-Bains	FF/RL		13/04/04	
17415	Saintes	ln		21/12/11	Mb New charents-marking equipeme
17415	Saintes	Mo		08/03/12	http://www.charerte-markine.equipeme
17418	Salignac S/Charente	ln		31/12/09	
17429	Soubise	SM	28/10/10		http://www.charerte-marking.goulogne
17448	Tonnay-Boutonne	In		14/10/97	
17449	Tonnay-Charente	SM	28/10/10		http://www.charente-montime.equipeme
17450	Torxé	ln		09/10/01	
17452	Tremblade (La)	RL/FF		22/06/07	
17463	Vergeroux	SM	28/10/10		http://www.sharente-monthine.eou/peme
17467	Vervant	ln		28/06/96	
17483	Yves	RL	27/07/11		trito News shared e-markine equipeme

Depuis 2010 les nouvelles cartographies des PPRN ne sont plus mises sur cartorisque, elles sont accessibles sur internet DDTM. Vous trouverez ci-dessus le lien pour y accèder.

i inondation
L risques littoraux
M : Submersion marine
F : feux de forêt

FF/RL : feux de forél/lisques illioraux In/Mo : inondation/mouvements de terrain

